

DIRECTION DES PRISONNIERS DE GUERRE
CORRECTIONNEL

- 8 AOUT 1944

45339

3^e BUREAU

3

2/3



BULLETIN



Mouvement de Retour

No 32

"Geprüft" - Stalag VI/G

1er MAI 1944.

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MARÉCHAL DE FRANCE, CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS

D. S. P. G.
3^e BUREAU

15 SEP 1944

N° 3385

Bonn, le 23 Avril 1944.

Monsieur le Maréchal,

⁶⁷⁵ Au nom de tous mes camarades prisonniers de guerre au Stalag VI/G et en mon nom personnel, j'ai le très grand honneur de vous présenter, à l'occasion de votre anniversaire et de votre fête, nos vœux pleins de respect, d'affection et de confiance.

En captivité depuis bientôt quatre ans, nos espoirs restent toujours tournés vers vous et demeurent aussi vivaces que ceux qui nous animaient le jour où vous avez pris en mains les destinées de la France.

Malgré l'exil, l'incertitude et l'angoisse, nous restons forts par notre Union. et votre exemple ; et dans notre Patrie, couverte maintenant de ruines et accablée chaque jour par de nouvelles tribulations, vous demeurez le vivant symbole de la pérennité de la FRANCE.

Puissent, Monsieur le MARÉCHAL, ces quelques lignes vous apporter le témoignage de fidélité et d'affection de vos fils en captivité.

Sergent Claude PETIT

Homme de Confiance principal
des P.G. Français du Stalag VI/G.

-----O-----

40 P 1055. P3

ENVOI DE FLEURS...

1er MAI ! Cette date éveille pour tous un souvenir C'étaient jadis la fête du Printemps, les arbres en fleurs, la nature parée de son manteau de verdure et puis... le muguet, l'humble et odorante clochette.

Enfants, à la sortie de l'école, nous nous précipitions vers la marchande un peu criarde pour quérir le muguet qui, quelques instants plus tard, serait offert à nos chères mamans.

Fiancés, à la porte de l'usine ou du bureau, à midi, nous nous empressions d'acheter cette fleur, garantie de bonheur et d'amour qui ornerait dans un délai que nous désirions le plus bref possible, le corsage ou la robe de l'élue tant aimée.

Mariés, jeunes ou vieux, le rite était le même. Mais le brin de muguet faisait place au bouquet qui donnerait au logis familial une note de gaieté, de fraîcheur et d'amour.

Il y avait aussi les randonnées que nous faisons le 1er Mai ou le dimanche suivant dans les bois à la recherche de la petite fleur blanche "porte-bonheur".

Mais il n'y a pas que cela. Nous nous en sommes rendus compte en captivité. Livrés à nous-mêmes depuis 4 ans, nous avons eu loisir de réfléchir et de soupçonner la vérité. Pour les ouvriers, le 1er Mai était la fête du Travail. Certains patrons n'y voyaient que prétexte à manifestations et s'opposaient aux désirs exprimés par la classe ouvrière. Il en était résulté un mécontentement général. La fissure préexistante dans le "bloc patronat-ouvrier" s'est élargie en fossé avant de devenir un gouffre, pressenti vainement par les patrons et les ouvriers les plus éclairés.

Le Maréchal PÉTAIN s'est trouvé devant cette crise insurmontable. Il lui fallut courir au plus pressé, considérer les parties en présence, concilier les inconciliables. Travail surhumain ! Oeuvre de géant ! Il fallait aborder le problème de front ! Notre chef a eu le courage de le faire malgré les difficultés grandissantes. En novembre 1941, la Charte du Travail était promulguée et donnée aux Français : ouvriers et employeurs. On leur demandait de réviser toutes leurs conceptions et leurs attitudes passées.

La charte n'a pas donné ce que tous en espéraient. L'occupation - est pour beaucoup. La France, toujours en régime de guerre, a subi les conséquences de la défaite ; un nombre considérable d'ouvriers a été mobilisé pour travailler en terre étrangère.

Ne désespérons pas. Le Maréchal a donné à chaque Français un outil magnifique qui ne peut servir pour la fabrication des obus et des canons, mais qui est le symbole du redressement de la France puisqu'il ne peut être manié que par le patron et l'ouvrier unis.

La si funeste Lutte de Classes ne sera plus qu'un mot si les deux parties en présence comprennent que rien de constructif ne peut être obtenu sans l'union et la bonne entente des membres de

la grande famille française. Il est nécessaire et primordial que le patronat ait enfin compris son rôle. A lui de détruire la légende qui le présentait aux ouvriers comme un rapace avide d'argent, de sueur et de domination. Il doit saisir son devoir. Ce sera dur pour certains patrons et directeurs, surtout les "Fils à papa". Place à ceux qui auront fait leur chemin par leur valeur et leur travail. Place à ceux qui auront forcé les étapes d'une route dure mais belle ! Place aux élites ! Place à ceux qui sont dignes du titre de chef !

Le patronat doit être révolutionnaire, révolutionnaire au sens voulu par le Maréchal. Utopie ! direz-vous ! Mais non. Le patronat doit donner l'exemple s'il ne veut provoquer des troubles, générateurs de la vraie révolution, celle du sang !

Dans un temps que nous souhaitons tous prochain, où dans la France souffrante et blessée nous aurons pris à nouveau contact avec la communauté nationale, nous ne nous contenterons plus de parloles ni de conciliabules. Il faudra de l'action. Cette action s'imposera même à ceux qui ont la charge de diriger la production française. Plus d'égoïsme ! Finie l'ingompréhension de la vie prolétarienne ! L'ouvrier ne veut plus être un matricule travaillant comme un automate. Le patron devra le considérer comme son égal, comme un être vivant, pensant et souffrant !

"Les patrons devront être les premiers à comprendre leur devoir d'hommes et de Français", a dit le Maréchal.

Le patronat ne doit pas décevoir ceux qui le font vivre.

Mais l'autre partie, le monde ouvrier, ne doit pas s'endormir. Il demande à juste raison de n'être plus ignoré, de ne plus vendre son travail comme une marchandise, d'avoir avec ses chefs des relations d'homme à homme, d'échapper à l'incertitude du lendemain, d'être efficacement protégé contre la maladie et les accidents et d'élever dignement ses enfants.

Par contre, il doit avoir une confiance absolue dans ses chefs qui en seront dignes, se donner sans arrière pensée à son oeuvre, n'écouter que les sages conseils, se plier à une sage autorité. L'autorité seule permettra d'abattre les privilèges et de réaliser le programme social de la Charte du Travail !

Aimer son métier. Ne plus le considérer uniquement comme un moyen de gagner sa vie, mais en comprendre la beauté et la nécessité bienfaisante pour l'homme.

Dans tous les coeurs doit rester gravée cette phrase du Maréchal : "Renoncez à la haine, car elle ne crée rien. On ne construit que dans l'amour et dans la joie".

Cette rapide revue des principales causes du malaise social que nous venons d'esquisser ici, chacun de nous doit la faire dans son horizon familial. Pour nous, captifs, le problème reste entier. Mais déjà nous devons préparer la voie qui à notre retour nous permettra d'atteindre la solution. La Charte du Travail reste notre principal outil en même temps que notre espoir. Courage ... L'horizon s'éclaircit !

André KAELIN

LES PRÉCURSEURS DE LA RÉVOLUTION NATIONALE

=====

LA TOUR DU PIN

I.- SA VIE.

Charles Humbert René, Marquis de LA TOUR DU PIN-CHAMBLY, est né à ARRANCY (Aisne) en 1834. Il fut d'abord officier, combattit en Crimée, en Italie, en Algérie. Prisonnier en 70 à Aix-la-Chapelle, il sentit s'éveiller sa vocation sociale au contact d'Albert de MUN.

A leur retour en France, ils fondèrent l'Oeuvre des Cercles catholiques ouvriers. Attaché militaire à Vienne, LA TOUR DU PIN entre tint un fécond commerce d'idées avec les chefs du corporatisme autrichien. En 1882, il donna sa démission afin de développer son action. Il fut l'initiateur de "l'Union Internationale des Catholiques sociaux".

LA TOUR DU PIN joue un rôle capital dans le développement du syndicalisme agricole. Il passa les dernières années de sa vie dans son domaine d'Arrancy dont son père lui avait dit jadis : "Rappelle-toi toujours que tu ne seras jamais que l'administrateur de cette terre pour ses habitants".

Il mourut en 1924, ne laissant aucun ouvrage de doctrine mais une quantité impressionnante de notes et d'articles, réunis en deux volumes : "JALONS DE ROUTE" et "APHORISMES DE DOCTRINE SOCIALE". Sa pensée a exercé une influence considérable sur le mouvement catholique social. Elle a conservé toute son actualité et dépasse largement le cadre partisan. Son influence sur la Révolution Nationale apparaîtra clairement dans le résumé suivant.

II - SES IDÉES : LA CORPORATION.

La Tour du Pin constate que tous les individus exerçant la même profession dans une même circonscription constituent un Corps professionnel". Malgré la concurrence qui oppose patrons et ouvriers dans la vente ou l'embauche, ils ont tous un intérêt commun : la prospérité de la profession. Ils sont donc amenés à s'unir pour former :
soit des syndicats - ou associations professionnelles,
soit des associations corporatives.

Ces groupements qui rassemblent des gens de même métier, unis librement et spontanément, se différencient essentiellement en ce que les membres des premiers sont de la même condition (ouvriers, patrons agents de maîtrise), alors que les seconds sont mixtes.

La corporation est l'aboutissement de cette tendance à l'union. C'est une institution officielle en ce sens que l'Etat lui donne force de loi, mais en aucun cas ne l'administre ou ne la dirige.

Le régime corporatif consiste donc, non pas à grouper dans un même organisme des individus isolés, mais au contraire des syndicats déjà établis de patrons, ouvriers et contremaîtres qui conservent leur vie propre.

La corporation qui a un statut de droit public organise le travail. Ses principales attributions sont :

1/- d'organiser le travail en fixant les conditions (salaire, etc ..

d'embauche, de licenciement, de mise à la retraite, etc ...

3.- de rendre une justice professionnelle en résolvant les conflits collectifs et les litiges individuels (par conseils de discipline).

4.- de gérer le patrimoine corporatif, alimenté par les caisses patronales et ouvrières, administrateur des assurances ouvrières (accidents, maladie, chômage, etc..)

5.- de représenter les droits et intérêts du travail auprès des pouvoirs publics. Il se crée ainsi une représentation corporative qui incarne les intérêts et les droits de tous les corps sociaux. Tout naturellement, la représentation corporative se substitue à la représentation individuelle, base du système parlementaire.

III - L'ENTREPRISE AGRICOLE.

Pour la Tour du Pin, la meilleure exploitation est le domaine familial qui unit capital et travail sans salariat. Victime du code civil et des partages, il doit pouvoir être reconstitué en bien de famille inaliénable, indivisible et insaisissable.

Le cultivateur cultivant doit être privilégié par des avantages fiscaux et stabilisé par un régime d'associations.

Le métayage sépare le capital du travail, mais maintient une association étroite. Il peut donner d'excellents résultats à condition que les rapports entre métayer et propriétaire soient intimes.

Le fermage n'est licite que si le propriétaire reste étroitement associé au fermier et octroie au fermier sortant une indemnité correspondant à la plus value d'exploitation.

La propriété communautaire enfin est nécessaire pour la vie rurale : d'où le rétablissement des biens et droits communaux.

Dans tous les cas, la Nation possède un droit suprême sur la répartition du sol. Elle doit réaliser un harmonieux équilibre entre les diverses formes de propriété et d'exploitation.

IV.- L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE .

La Tour du Pin considère que l'entreprise patronale est la meilleure forme d'exploitation industrielle parce que la gestion est directement responsable et qu'elle préserve la classe moyenne.

Par contre, il est nettement hostile aux sociétés anonymes, où la responsabilité disparaît pratiquement. Il prévoit deux solutions pour les remplacer :

- la première, c'est la formation de sociétés de personnes, c'est à dire de sociétés en commandite qui associent des patrons.

- la seconde (bien préférable), c'est la socialisation corporative. Cette socialisation est réalisée pour les services publics par exemple, mais c'est au profit de l'Etat. Elle est en train de se faire dans les grosses sociétés anonymes.

"La concurrence effrénée met les patrons en état d'antagonisme constant et ne développe chez eux que l'individualisme en place de l'esprit d'association. Cette évolution historique qui a déjà fait

LES LOIS NOUVELLES.-

18 Mars : CONTRE LES ASSOCIATIONS CLANDESTINES.

Une nouvelle loi punit des travaux forcés ou d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 1.000 à 100.000 frs quiconque s'affilie à une association clandestine ayant pour but de troubler l'ordre intérieur, les relations internationales, la vie économique ou de provoquer des désobéissances et des désordres.

11 Avril : POUR LES OUVRIERS DU BATIMENT.

Un décret fixe les salaires des ouvriers du bâtiment répartis en 7 catégories : manoeuvres, aides spécialisés, ouvriers professionnels, ouvriers qualifiés, ouvriers très qualifiés, ouvriers de classe exceptionnelle, chefs d'équipe. Sont fixés pour chaque zone le salaire horaire minimum et le salaire maximum qui diffèrent de 10% maximum. Les taux peuvent être augmentés en cas de travail au rendement. Des primes peuvent s'ajouter conformément aux usages de la profession.

12 Avril : POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PROVISOIRE.

En cas de force majeure le préfet peut procéder pendant la durée des hostilités à la désignation d'un délégué spécial pour 3 mois avec possibilité de reconduction. Ce remplaçant du maire aura les fonctions d'officier d'Etat-Civil mais ne pourra pas engager les finances communales.

AU JOUR LE JOUR.-

23 Mars.- L'EFFORT DE LA CROIX-ROUGE POUR LES PRISONNIERS.

Depuis l'Armistice, l'Etat français a mis à la disposition de la Croix-Rouge pour envois individuels et collectifs les quantités suivantes :

	<u>Envois individuels</u>	<u>Envois collectifs</u>
Vivres	127.626 tonnes	79.696 tonnes
Tabac	1.826 "	3.793 "
Sayon	574 "	257 "
Pièces d'habillement	15.752591 "

28 Mars.- LES EVACUATIONS MEDITERRANEEENNES.

270.000 personnes ont été évacuées de la Zone Méditerranéenne par 20 trains spéciaux, soit pour les Alpes Maritimes 30.000, le Var 75.000, les Bouches-du-Rhône 90.000, Aude 20.000, Pyrénées Océales 16.000, Gard et Hérault 40.000.

4 Avril.- LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE DEVIENT ZONE INTERDITE.

10 Avril.- LA PROTECTION CIVILE.

Les services de protection civile (Défense passive, défense contre l'incendie, passent sous le contrôle de Joseph DARNAND).

LE CONFLIT AVEC LE COMITÉ D'ALGER.-

Les récents événements d'Afrique du Nord ont provoqué de vives réactions de la part du gouvernement français. Elles sont en relation étroite avec la politique suivie par le Comité d'Alger.

Les victoires soviétiques à l'Est et les perspectives de débarquement anglo-saxon à l'ouest, ont déterminé d'une part une accentuation de la poussée à gauche dans la dissidence et d'autre part de nouveaux efforts du Comité pour être reconnu par les Alliés comme le seul gouvernement français. Seule, l'U.R.S.S. a depuis l'automne

dernier accédé à ce désir. L'envoi de Pierre Cot à Moscou a resserré les liens.

Par contre les Etats-Unis et l'Angleterre continuent de se tenir sur la réserve. Le 9 avril, le Secrétaire d'Etat américain, M. Cordell Hall, déclarait officiellement : "Nous avons la volonté d'aider le peuple français, notre plus vieux ami, à instituer une administration française démocratique". Mais il refusait de s'engager plus avant : "Le peuple français a le droit de choisir son gouvernement" et il confirmait que les Etats-Unis ne peuvent considérer le Comité comme gouvernement de la France, bien que lui apportant leur aide. Le gouvernement anglais s'associait peu après à ces déclarations.

Par ailleurs, face au gouvernement de Vichy, partiellement renouvelé au cours de l'hiver, le Comité d'Alger a affirmé sa position républicaine et démocratique. De là des faits extrêmement symptomatiques :

1/- Le procès de Pierre Pucheu, ancien ministre de l'Intérieur du Maréchal et passé à la Dissidence en 1942. L'accusé est condamné à mort et exécuté le 20 mars sur le polygone d'Husscin Day.

2/- Les procès contre les volontaires de la Balance Africaine, qui, au printemps 43, luttaient en Tunisie contre les Alliés. Le lieutenant-colonel Cristofini est condamné à mort le 22 mars et les condamnations se poursuivent au mois d'avril.

3/- Le remaniement du cabinet d'Alger, annoncé le 3 Avril. Deux communistes y entrent officiellement : Lilloux, chef du parti communiste d'Afrique du Nord, devient commissaire d'Etat et Granier, ex-député de St Denis, commissaire à l'Air. Le Trocquer devient "Commissaire à l'administration des territoires métropolitains". Il laisse le commissariat à la Guerre à André Diethelm qui, à son tour, cède la Production au sénateur de la Corse, Giacobbi.

4/- La retraite définitive du général Giraud. Dès le 3 avril, le Comité nommait de Gaulle chef de l'Armée et lui donnait le commandement des forces d'Afrique du Nord, avec le général Bethouard pour Chef d'Etat-Major. Le Général Giraud offrit sa démission, puis la reprit en protestant contre sa dépossession. On lui offrit le poste d'Inspecteur Général de l'Armée qu'il déclina après quelques jours. Le 17, il adressait ses adieux à ses troupes.

Dans plusieurs de ses éditoriaux à la Radio, M. Philippe Henriot a vigoureusement riposté aux attaques des postes d'émission d'Afrique et aux discours prononcés par les chefs de la Dissidence. Dès la condamnation du Lt-Colonel Cristofini, le gouvernement vit savoir qu'il envisageait des mesures de représailles. Le 12 avril, un communiqué de Vichy déclarait en propres termes que "Le Maréchal de France, chef de l'Etat, tient de nouveau à affirmer que tout officier, soldat ou marin qui exécute un ordre n'en est légalement responsable que devant l'autorité dont émane cet ordre. Traduire en justice un officier général ou tout autre combattant qui a exécuté un ordre de ses supérieurs constitue une atteinte au droit, au devoir et à l'honneur militaires." Le jour suivant, la nationalité française était retirée au Président du Tribunal et au Général Pierre Weiss qui avait contenu l'accusation. Enfin, tout récemment, le Secrétaire d'Etat Bernard annonçait qu'à titre de représailles il avait fait arrêter des proches de plusieurs chefs du Comité d'Alger.

PLAIDOYER POUR LA PHILOSOPHIE

C'est une vieille habitude, pour ne pas dire une manie, que de chercher querelle aux philosophes.

Les savants les traitent dédaigneusement de rhéteurs, les lettrés se moquent de leur langage barbare, tandis que d'autres qui ne sont ni savants ni lettrés restent stupéfaits devant des hypothèses où ils ne voient qu'élucubrations abstraites et indigestes.

Et ces jugements ont bien quelque excuse. Souvent le philosophe paraît prendre plaisir à laisser à qui l'approche l'impression du mystificateur qui, pour mieux faire valoir sa pensée, ne la dévoile qu'à travers des propos ténébreux où peuvent aisément se confondre profondeur et obscurité.

Cependant, si cette appréciation, valable en pas mal de cas, condamne une certaine manière de philosopher, elle ne veut certainement pas atteindre la philosophie même. Sinon, elle risquerait fort de se retourner contre ceux qui la portent.

L'homme est, en effet, un animal philosophe et - quand il s'en défend - philosophe malgré lui ! Dans le choc des conceptions qui se heurtent, il prend une attitude qui, à la réflexion, est strictement philosophique.

Il suffit, pour s'en persuader, de regarder autour de soi en nos communautés où la pensée aurait pourtant quelque droit de se mettre en sommeil et de céder le pas à des fonctions plus immédiatement nécessaires. Même là, des tendances se révèlent qui permettent d'établir certaines catégories, de fixer certains types.

Il y a les "métaphysiciens" qui cherchent l'explication dernière de toutes choses dans les richesses de l'Esprit ou dans les possibilités de la Matière ; les "positivistes" qui n'admettent que ce qu'ils voient ; les "moralistes" dont quelques uns à la conscience rigide, se présentent comme de modernes adeptes du "stoïcisme" et dont beaucoup prendraient rang volontiers parmi le troupeau d'Epicure si les circonstances leur permettaient d'appliquer leur maxime préférée : "Prends ton plaisir là où tu le trouves".

Certains croient à la logique, à la raison et essaient de s'y soumettre. D'autres qui fréquentent plus volontiers chez M. Nostradamus que chez Descartes, se fient au sentiment. Un petit nombre en bons "pragmatistes" ont vomis les chimères et ne jugent que sur le résultat. Seule, la réussite leur importe.

Il y a enfin les "sceptiques" qui à la manière de Montaigne prennent part à tous les débats sans pour autant s'engager et dont la sagesse s'exprime par un "Que sais-je ?" désarmant. Et il y aurait encore à dire. Mais tout cela suffit à justifier la conclusion que la philosophie avec les problèmes qu'elle agite tient étroitement à la nature de la raison et que, de ce fait, il vaut mieux être philosophe en le sachant qu'en ne le sachant pas.

René LAFARGE.

PETIT ALPHABET POLITIQUE



COMMUNISME. - Le communisme fut d'abord un rêve de philosophe, puis un système économique et social, ensuite un ferment de révolution intégrale et enfin le point de ralliement de tous les mécontents. On confond souvent communisme, socialisme, collectivisme, marxisme, anarchie, etc .. En réalité il y a bien des différences entre ces diverses doctrines révolutionnaires.

Le socialisme tend à réformer la société afin d'introduire la justice dans la répartition des profits et des avantages spirituels ou matériels. Le communisme est un socialisme qui répudie toute forme individuelle de propriété. Il a été précisé dans un sens collectiviste et internationaliste par Karl Marx (Manifeste du parti communiste 1847). A leur tour, les doctrines de Karl Marx, complétées par l'auteur lui-même dans "Le Capital" et interprétées par une foule de disciples, se sont élevées du plan économique et social jusqu'à une conception purement matérialiste du monde et de l'homme. Le Marxisme est donc une philosophie plus qu'un programme politique et social.

Opposée au marxisme et au collectivisme, l'anarchie - telle que l'ont définie les Russes Bakounine et Kropotkine - dénonce la tyrannie de l'Etat pour exalter l'individu qui doit être entièrement libéré de toutes les contraintes. Idéal bien chimérique, corrigé en une certaine mesure par les anarcho-syndicalistes qui remettent aux groupements volontaires de travailleurs (les syndicats) la propriété des moyens de production et d'échange. L'anarchie a été discréditée par son impuissance et ses violences sanglantes de la fin du siècle dernier.

A la veille de la Grande Guerre, le Socialisme à idéologie collectiviste, mais à formes légales et prudentes, prévalait chez la plupart des révolutionnaires d'Europe. Son expression était la III^e Internationale, qui avait son siège à Bruxelles.

Le conflit mondial et la crise économique ont sapé rapidement entre 1918 et 1933 ce Socialisme modéré, pacifiste et internationaliste. D'une part, le réveil foudroyant des sentiments patriotiques a amené certains révolutionnaires à concevoir des systèmes purement nationaux, les rapprochant ainsi des forces traditionnelles (d'où le Fascisme, le National-Socialisme, le Phalangisme, par exemple). Par ailleurs, le coup d'état victorieux de Lénine à Petrograd (Nov. 17) a installé des marxistes intransigeants à la tête de l'un des plus grands, des plus riches et des plus arriérés pays du monde.

Le ravènement du communisme russe, installé par les méthodes impitoyables de Lénine, mais surtout de Staline, s'est manifesté dès 1919-20 par des mouvements révolutionnaires en Allemagne, en Italie, en Hongrie (Bela-Kun) et même en France (grandes grèves de 1920). La III^e Internationale, organisée et dirigée par le "Komintern" de Moscou a fait du communisme une réalité politique partout présente que les gouvernements bourgeois ont tantôt combattue avec acharnement et tantôt essayé d'amadouer. La guerre civile d'Espagne en 1936 et la guerre germano-russe depuis 1941 ont montré la puissance des moyens mis en oeuvre par les dirigeants communistes pour atteindre au but suprême : l'installation d'une dictature universelle du prolétariat.

La Révolution nationale française s'est, dès le début, résolument affirmée anti-communiste; elle estime que le Communisme est la négation de la Patrie, qu'il détruit la cohésion de l'Empire et qu'il va contre les aspirations des Français en supprimant la propriété individuelle,

CONSEIL.— Les Conseils sont des assemblées restrictives qui conseillent parfois, mais le plus souvent tranchent et dirigent. L'Ancien Régime eut ses "conseils royaux", le Directoire ses "Anciens" et ses "500". Napoléon créa le Conseil d'Etat qui a victorieusement survécu à tous les régimes. C'est un corps très fermé qui pratiquement contrôle toute l'administration française. Ses membres portent les noms très "vieille France" d'"auditeurs" et de "maîtres des requêtes". M. Léon Blum était auditeur à l'époque où il écrivait "Du Mariage".

Au Conseil des Ministres, qui se réunissait à l'Élysée sous la Présidence du Président de la République, l'accord était rarement réalisé malgré les affirmations d'un communiqué toujours optimiste. (Voir les Mémoires de Poincaré et le "Ci-devant" de de Monzie). Les Conseils de Cabinet, réunis par le Président du Conseil à l'Hôtel Matignon ou dans un quelconque ministère, étaient plus familiers.

Actuellement, les Conseils des Ministres sont présidés indifféremment par le Maréchal, chef de l'Etat, ou le Chef du Gouvernement. Les Secrétaires d'Etat qui n'ont pas rang de ministre n'y ont pas voix délibérative. Le Conseil National dont les membres ont été nommés par le Maréchal, s'est réuni plusieurs fois en 1941 et 42, en vue d'élaborer la Constitution. Les événements ultérieurs l'ont remis dans l'ombre.

CONSTITUTION.— La Constitution d'un Etat est l'ensemble des textes qui régissent sa politique et ses institutions. De Charlemagne à Louis XVI la France n'en eut pas et se contenta d'usages et de coutumes. Depuis elle s'est largement rattrapée : 13 en 85 ans ! Certaines ont duré quelques semaines et l'une d'elles ne fut jamais appliquée.

La plus solide — parce que la moins précise et la plus souple — fut la constitution de la 3^{ème} République. Les lois constitutionnelles de 1875, inspirées du système parlementaire anglais, permirent aux divers partis de prendre successivement le pouvoir. Mais leur libéralisme excessif entraîna une extrême instabilité de gouvernement et une impuissance congénitale à résoudre les grands problèmes actuels.

On attend la 14^{ème} Constitution. A Alger, le Général de Gaulle a annoncé récemment une 4^{ème} République. Mais depuis 1941, le Maréchal a fait préparer une Constitution conforme aux principes exposés dans les Messages. Elle ne doit être promulguée qu'à la Paix.

Il ne faut pas en attendre des miracles. Les lois ne valent que par les hommes qui les appliquent. Une Constitution trop lâche engendre l'anarchie. Une constitution trop minutieuse paralyse les gouvernements et suscite les coups d'Etat. En aucun cas, son texte ne doit être considéré comme parfait, éternel et intangible.

CORPORATION.— Depuis 1789, le mot "corporation" jouit en France d'une solide impopularité. A la fin de l'Ancien Régime, les corporations en effet n'étaient plus que des oligarchies patronales, opprimant les ouvriers et s'attachant aux pires routines médiévales.

Pourtant, la liberté du Travail, créée par la "loi le Chapelier" (1790) aggrava le sort des travailleurs, si bien que le besoin d'un regroupement se fit bientôt sentir. Tandis que les ouvriers s'organisaient en syndicats et les patrons en trusts ou cartels, plusieurs bons esprits s'aperçurent du danger de ces organismes de lutte de classes. L'atour du Rin prépara un nouveau régime corporatif par association de syndicats. L'école traditionaliste de l'action française et de Maurras adopta ses idées. Le premier, Mussolini en Italie y a saisi les corporations en les assujettissant étroitement au contrôle et à l'autorité de l'Etat.

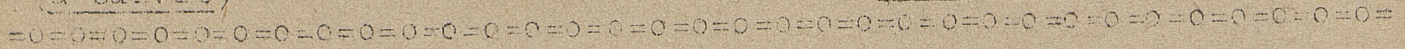
La Révolution Nationale française a affirmé la nécessité de l'esprit corporatif. Mais la Charte du Travail a préféré au terme si discuté de "corporation" celui de "famille professionnelle". Il est probable que le développement du mouvement corporatif entraînera de profondes modifications dans la vie politique et notamment dans la lutte des partis.

COUR. - Encore un vieux mot français qui a désigné des institutions bien différentes. Le cour du Roi fut d'abord l'ensemble de ses serviteurs et de ses conseillers avant de se transformer en potinière d'oisifs guettant une prébende. Les "Cours de justice" sont des tribunaux, par exemple les cours d'assises ou la Cour des Comptes qui connaît des litiges financiers. Si chaque terre a sa basse-cour, la République avait sa "Haute Cour" pour juger des crimes politiques. C'était tout simplement le Sénat qui changeait de nom en l'occurrence. La Haute Cour condamna Caillaux, Malvy, Raoul Péret, René Renoult.

Depuis 1940, les cours exceptionnelles se sont multipliées, M. Anatole de Monzie a dénoncé certains de leurs abus dans "La Saison des Jugés". La Cour de Rien, convoquée en février 42 pour juger des gens déjà condamnés par le Maréchal à la prison perpétuelle, n'a pas terminé ses travaux. Son ajournement "sine die" précède de peu le retour de M. Pierre Laval au pouvoir.

André PLANCHER

(à suivre)



VISITE DE DEUX DÉLÉGUÉS DE LA MISSION SCAPINI

Deux délégués de la Mission SCAPINI ont fait un voyage rapide dans notre Stalag. Le 27 avril ils ont visité l'Abschnitt IX. Le 28, ils se sont rendus au Camp principal de la Hardthöhe. Tandis que M. COCAIGN, ancien H. de C. du Stalag XII/D à Treves, s'entretenait avec Claude PERIT, H. de C. du Stalag VI/G, son collègue, M. le Lieutenant POIGNY, visitait le camp, le théâtre, la chapelle, le foyer, etc... en compagnie de M. le Colonel, Cdt le Stalag. Il se rendit ensuite au Lazarett Hardthöhe et eut un mot aimable pour chaque malade. Jusqu'à trois heures de l'après-midi, il s'entretenait avec PERIT et avec M.M. les médecins français de la Hardthöhe. M. COCAIGN prit contact avec les différents responsables des activités du camp, notamment des Loisirs et du Mouvement Pétain. A 13 h.30, au Foyer, devant un fort nombreux auditoire d'employés et de camarades de passage, il parla en des termes simples et familiers qui allèrent au cœur de tous.

Au cours de cette visite, si réconfortante malgré sa brièveté, M.M. les Délégués se sont enquis minutieusement du fonctionnement des rouages français du Stalag et ont réglé avec l'H. de C. diverses questions intéressant la vie matérielle et morale des P.C.

M. COCAIGN DÉCLARE :

Dans son allocution au Foyer, M. Cocaign a tenu notamment à préciser quelques aspects des difficultés traversées par la France à l'heure actuelle. Il s'est élevé notamment contre certains idées trop sommaires que se font les P.G. du Marche noir, du terrorisme ou du relâchement des mœurs. Il a montré que l'on confondait souvent marche noir avec système D. Si le premier est inadmissible, le second par contre trouve bien des excuses. Les causes du terrorisme sont diverses : il a le plus souvent aggravé la situation en restreignant la part des vivres et produits réservés à la population française, en mettant des milliers d'hommes en position d'affamés, décidés à se servir de leurs armes pour trouver leurs subsistances sans égard aux moyens. Quant à la justice individuelle, elle sème les cadavres au coin des rues en aggravant le désordre; M. Cocaign a fait un appel particulièrement émouvant au cœur et au bon sens des P.G. pour qu'ils conservent leur estime aux admirables femmes de France qui sont aux prises avec des difficultés inouïes et donnent l'exemple de la plus entière abnégation.

M. Cocaign a adjuré les P.G. de rester avant tout français et de tenir le coup jusqu'au bout, en aidant matériellement ceux qui sont affaiblis par la maladie ou la fatigue, en encourageant et consolant ceux que de mauvaises nouvelles plongent dans le découragement. Il a recommandé à tous la plus scrupuleuse discipline. L'indiscipline ne peut que provoquer que des catastrophes stupides. Enfin, penser plus que jamais aux être chers qui nous attendent et leur donner dans nos lettres des gages de cet amour qui trop souvent se laisse voiler par de petits soucis ou des récriminations égoïstes.

Pour ceux que tourmente le souci des affaires publiques et de ce qu'on appelait jadis la "politique", M. Cocaign a indiqué des champs d'action et de méditation beaucoup plus fructueux : questions économiques, sociales, familiales. Est-il admissible que la vie de 40 millions de Français soit sous le contrôle de quelques grands trusts privés ? Est-il admissible que la France reste l'un des pays les plus arriérés d'Europe au point de vue lois sociales ? Ce sont là les questions vitales pour la France de demain. Les P.G. peuvent et doivent s'en occuper dès maintenant.

Enfin, au cours de son long entretien avec KABELIN et au cours même de la réunion du Foyer, M. COCAIGN a rendu hommage à l'action du Mouvement Pétain du Staly VI/G. Comme les Officiers-Conseils, comme les Délégués venus avant lui, comme M. l'Ambassadeur SCAPINI lui-même il n'a pas craint de dire : "Vous êtes dans la bonne voie. Continuez."

=====
UNE RÉALISATION COMMUNAUTAIRE A LA HARDTHÖHE

Sous l'impulsion du CENTRE D'ACCUEIL du Camp, deux "popotes" communautaires fonctionnent à la Hardthöhe depuis plus de six mois. Y participent des punis, des rapatriables, des gens de passage, des malades et convalescents à leur sortie du Revier. Chacune d'elle sert en moyenne un repas quotidien à 15 nécessaires environ.

L'approvisionnement de ces "popotes" pose des problèmes délicats. Les colis de France sont insuffisants. Aussi le Centre d'Accueil a-t-il, à maintes reprises, fait appel à la générosité des camarades du camp et des Kdos. Des dons nombreux sont venus de l'extérieur. Trop souvent le numéro du Kdo donateur ne figure pas sur les colis.

Il est donc impossible d'accuser réception. Que tous ceux qui ont donné et qui donnant trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Voici, pris au hasard, le menu servi au repas du soir pendant une semaine :

- 1er Avril - Potage farine - Fèves - Confiture
- 2 Avril - Potage vermicelle - Salade de pommes de terre, sardines, oeufs crème et pain d'épices.
- 3 Avril - Potage farine - Haricots - Confiture.
- 4 " - Potage farine - Ragoût pommes de terre
- 5 " - Potage vermicelle - Pois cassés - Confiture.
- 6 " - Potage farine - Nouilles - Confiture.
- 7 " - Potage biscuits - Pois cassés.

Camarades qui avez généreusement donné votre superflu ou une partie de votre nécessaire, votre geste n'est pas demeuré vain. Il s'est traduit par du mieux être pour ceux qui, comme vous, plus que vous, souffrent de la captivité. Tant qu'il restera des prisonniers à la Hardthöhe, il y aura des nécessiteux : votre devoir est de penser à eux. Continuez d'adresser vos colis au CENTRE D'ACCUEIL. Merci d'avance.

SECTION UNIVERSITAIRE : EXAMENS D'ALLEMAND.

Le Journal Officiel du 4 avril 1944 fixe les modalités des examens spéciaux pour sanctionner les connaissances en langue allemande des P.

9. Il est précisé notamment :

1/- Le jury - qui pourra se déplacer dans les Kdos - comprendra 3 P.G. français qualifiés et autant que possible un ou deux membres allemands, qui seront désignés par le Commandant du Camp.

2/- Il est institué deux examens différents :

Le premier - Degré élémentaire, uniquement oral, comprend :

- un exercice de conversation courante

- la lecture et la traduction d'un article de journal ou de revue.

Le second - Degré supérieur - comprend un écrit et un oral.

A l'écrit: un thème et une version (durée 1 h.1/2) avec emploi autorisé du dictionnaire.

A l'oral: lecture et traduction d'un article de journal ou de revue.

lecture et traduction d'un texte littéraire avec quelques commentaires grammaticaux.

Ce second examen équivaldra au certificat d'études pratiques de langue allemande pour tous les candidats déjà bacheliers et désireux à leur retour en France de préparer la licence d'allemand (sous condition d'en faire la demande au Ministère de l'Education Nationale).

3/- Des mentions seront attribuées aux candidats reçus suivant le nombre de points obtenus.

Application dans le Stalag VI/G. - La Section Universitaire du Stalag VI/G se préoccupe de l'organisation de ces examens. Elle prie les H. de C. des Kdos de bien vouloir lui signaler dans le plus bref délai les candidats éventuels en précisant bien le degré de l'examen qu'ils désireraient affronter ainsi que les titres universitaires dont ils sont déjà titulaires (C.E.P., B.E., Baccalauréat, etc ...)

A titre d'indication, on peut considérer que l'examen du degré élémentaire est accessible aux Français dont l'instruction atteint le niveau du Certificat d'Etudes, tandis que l'examen du degré supérieur doit être réservé aux titulaires du B.E. ou du Baccalauréat (ou de ce d'instruction équivalent).

André PLANTIER.

COMMUNICATIONS

DE L' HOMME DE CONFIANCE .

1) PRISONNIERS CORSES .-

La Direction du Service des Prisonniers de Guerre, 52 avenue du Maréchal Foch à LYON, fait connaître qu'en raison de l'afflux d'envoi d'étiquettes au Service des Prisonniers de Guerre Corses, des vérifications ont été indispensables, ce qui a occasionné un ralentissement dans l'acheminement des colis. En conséquence, il ne sera plus désormais expédié des colis qu'aux Prisonniers de Guerre antérieurement inscrits à un Comité de Corse. De plus, toute étiquette n'ayant pas le timbre et la signature de l'Homme de confiance du Stalag, ne sera pas honorée. De même pour les Prisonniers de Guerre Nord-Africains, il est rappelé qu'il n'y a que ceux qui n'ont pas de correspondant en France ou qui ne sont pas inscrits à un comité de FRANCE qui ont le droit d'adresser des étiquettes à la Sous-Direction des Prisonniers de Guerre à Paris.

2) SERVICE DES LETTRES .-

On me communique à la date du 28 Avril que très peu de courrier parvient aux services de la P.U. Ce retard est dû à une question de transport.

=====
BIBLIOTHEQUE DU STALAG VI G .-

Solidarité !

C'est un mot que nous connaissons bien pour l'avoir souvent entendu prononcer. Vous savez aussi bien que moi ce qu'il signifie. C'est pourquoi, je me permets, au nom de mes camarades des Kommandos sinistrés, de faire un appel à cette solidarité de tous les P.G. Français du Stalag VI G. Ce n'est pas un appel financier que je veux faire ici. C'est un appel pour recevoir à la Bibliothèque du VI G Lager Hardthöhe - BONN

tous les romans que vous avez lus, relus ou que vous reliriez peut-être encore. Je ne parle pas des romans des bibliothèques de Kdos, mais de vos livres personnels. Je sais que beaucoup en font don aux bibliothèques qui circulent dans les Abschnitte. Mais je demande à ceux qui en possèdent encore de bien vouloir se séparer de quelques uns pour me les envoyer.

Notre Bibliothèque du VI G est certes très importante quant au nombre des volumes qu'elle contient. Mais elle est toujours en mouvement et ici, au camp, je n'ai guère, si je défalque tous les livres techniques, scolaires ou universitaires, que 150 à 200 romans disponibles. Lorsque des Kdos sinistrés me demandent de renouveler leur bibliothèque détruite, mon stock ne me permet que de faire des envois dérisoires. D'ici quelque temps même, je ne pourrai plus rien envoyer si vous, mes chers camarades, ne venez pas à notre aide. Ne nous payons pas de mots: une occasion vous est offerte d'agir sans qu'il vous en coûte beaucoup. Même s'il vous en coûtait un peu, le geste ne serait que plus méritoire. Ne la laissez pas passer. Nos camarades sinistrés comptent sur votre aide, et moi aussi. En leur nom, je vous dis merci.

Alain CONVERS

Responsable de la Bibliothèque.

COMMUNIQUE OFFICIEL No 131

de la DIRECTION du SERVICE des P.G.

en date du 12 Février 1944

Objet: SERVICES CHARGES DES INTERETS DES P.G. TRANSFORMES.

Les Prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres ne dépendent plus exclusivement de la Direction du Service des P.G. comme c'est le cas pour les P.G., dans les Stalag et les Oflag. D'autre part, ils ne sont plus protégés en Allemagne uniquement par le service diplomatique des P.G.

En effet, les prisonniers se trouvant après transformation dans une situation comparable à celle des ouvriers civils partis de France, il était normal que la protection de leurs intérêts fût assurée par l'organisme déjà chargé de ces ouvriers civils, c'est à dire le

COMMISSARIAT GENERAL D'ACTION SOCIALE POUR LES FRANCAIS
TRAVAILLANT EN ALLEMAGNE - 93, Bd HAUSMANN - PARIS

et par les différentes délégations de cet organisme auprès du Front du Travail Allemand et auprès de la Corporation agricole du Reich.

Etant donné, toutefois, que les transformés conservent vis à vis des autorités allemandes, leur qualité de P.G. en congé de captivité, et vis à vis des autorités militaires françaises, celle de mobilisés, la Direction du Service des P.G. et le Service diplomatique des P.G. demeurent compétents pour connaître de certaines questions les concernant.

En vue de donner à leurs demandes la destination convenable, les familles sont invitées à prendre connaissance ci-après des principales attributions respectives du Commissariat général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, du Service diplomatique des P.G. et de la Direction du Service des P.G.

1) Sont du ressort du Commissariat d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, les questions relatives :

- aux permissions - au salaire - aux vêtements
- à l'état de santé des transformés - aux demandes de nouvelles-
- à l'acheminement et à la livraison des colis
- aux envois de fonds aux familles - aux Assurances Sociales.

2) Sont du ressort du Service diplomatique des P.G. les questions relatives :

- à la libération (négociations)
- à la protection des P.G. transformés renvoyés dans un camp de Prisonniers de guerre.

3) Sont du ressort de la Direction du Service des P.G. les questions relatives :

- à la libération (constitution de dossiers)
- à la solde et à la délégation de solde
- à la Délégation familiale
- aux indemnités militaires des P.G. transformés

Loi du 6-1-44: SECOURS AUX SINISTRES ET AUX REFUGIES

Voici, d'après la loi du 6 janvier 1944, promulguée au J.O. du 19-1-44, les modalités des prestations allouées aux réfugiés, sinistrés.

SECOURS D'URGENCE.

1) Sinistrés de guerre.

Si le domicile et les meubles sont complètement détruits par un acte de guerre, un secours d'urgence de 1500 fr par personne est immédiatement alloué.

Si le domicile est partiellement détruit, il est alloué :

- un secours d'urgence de 1000 fr par personne
- un remboursement des frais de transport du mobilier demeuré intact, à raison de 750 fr par personne.

2) Evacués obligatoires .- Ils reçoivent :

- : une indemnité de déménagement et de réinstallation de 750 fr par personne,
- : un bon de transport gratuit par fer pour eux mêmes et un mobilier sommaire.

3) Evacués volontaires. Les personnes qui quittent spontanément leur domicile situé dans un secteur reconnu menacé par décision peuvent prétendre aux prestations à condition :

- qu'elles appartiennent aux catégories de population dont le départ est conseillé,
- qu'elles soient nécessiteuses (c'est à dire que leurs ressources mensuelles de toute nature n'excèdent pas 1200 fr pour une personne, 1800 fr pour deux et 400 fr par personne en plus,
- qu'elles soient autorisées à s'installer dans leur nouvelle résidence par le préfet du département intéressé.

ALLOCATIONS JOURNALIERES D'ASSISTANCE.

1) Des allocations journalières sont accordées aux personnes nécessiteuses. En voici les taux journaliers:

: Pendant les 3 premiers mois consécutifs à l'évacuation ou au sinistre : Isolés et chefs de famille 19 francs

Membres de la famille à charge 18 francs

: Après trois mois, ces taux sont respectivement fixés à 15 francs et 12 francs

Toutefois les réfugiés originaires du Haut Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle perçoivent des allocations fixées uniformément à 17 francs pour les isolés et chefs de famille, 14 pour 1 membre de la famille.

2) Secours spécial de 300 fr par mois, en sus des allocations journalières pour les réfugiés ou sinistrés de 65 ans et plus, sans moyens d'existence, non hospitalisés, vivant seuls ou en famille nécessiteuse.

Lorsque deux conjoints peuvent y prétendre, la somme allouée à la femme est réduite de moitié.

La limite d'âge est abaissée à 60 ans pour les réfugiés reconnus incapables.

3) Secours exceptionnels, attribués par le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur aux réfugiés malades invalides, sans soutien ou chargés d'en-

enfants d'âge scolaire.

4) Indemnité de logement, chauffage, éclairage, allouée aux sinistrés et réfugiés qui ne sont pas logés, chauffés, éclairés gratuitement par l'Etat : 1 personne 3 fr 50 2 personnes 5 fr 50
 3 personnes 7 fr par personne en plus 1 fr

AVANTAGES EN NATURE

Dans la limite des crédits budgétaires, la Direction des Réfugiés et sinistrés est autorisée à céder ou à prêter aux réfugiés et sinistrés nécessiteux ou, exceptionnellement, aux réfugiés et sinistrés non nécessiteux, tout ou partie des fournitures qui peuvent leur être nécessaires. Les cessions sont effectuées moyennant une participation pécuniaire dont le taux est fixe par le préfet, compte tenu des ressources des intéressés, sans pouvoir être, en principe, inférieur à 10 % du prix courant des objets distribués lorsque les bénéficiaires sont allocataires et la totalité de ce prix lorsqu'ils ne sont pas allocataires.

TABEAU DES DEPARTEMENTS DE CORRESPONDANCE EN CAS D'EVACUATION

<u>Département d'origine</u>	<u>Département de repli</u>
Basses Pyrénées	Hautes Pyrénées
Calvados	Orne
Charente Maritime	Dordogne - Charente
Finistère	Cher - Loir et Cher
Gironde	Tarn et Garonne - Lot et Garonne
Ille et Vilaine	Loiret
Landes	Gers
Loire Inférieure	Haute Vienne - Vienne
Mayenne	Loiret - Sarthe
Morbihan	Indre - Indre et Loire
Nord	Côte d'Or - Aube
Pas de Calais	Nièvre - Marne
Seine et Oise et Oise	Allier - Creuse - Haute Saône - Vienne (sud) - Dordogne - Corrèze - Lot - Loir et Cher (pour les placements d'enfants uniquement) - Saône et Loire - Jura - Doubs
Seine Inférieure	Eure et Loir - Eure
Somme	Haute Marne - Vosges
Vendée	Deux Sèvres
autres départements	intérieur du département



Z O N E S U D

Alpes Maritimes	Hautes Alpes - partie de l'Isère
Aude	Tarn
Bouches du Rhône	Ardèche - Lozère - Haute Loire - Cantal
Hérault	Aveyron - Tarn
Pyrénées Orientales	Ariège
Var	Drôme - partie de l'Isère
Région lyonnaise	Rhône - partie de l'Isère - Ain.

===== : =====